

Le document d'évaluation des risques

1 JOUR (7h) ▶ PRÉREQUIS : AUCUN ▶ PUBLIC : Membre du CSE ou de la CSSCT

Objectifs

A l'issue du stage, vous serez capable de participer activement à :

- ✓ la mise en application une méthode d'évaluation des risques pour l'élaboration et la gestion d'un document unique
- ✓ la consultation du CSE sur le document unique

Méthodes

- ✓ Exposés didactiques
- ✓ Mise en situation
- ✓ Echanges

Modalités d'évaluation

Des exercices concrets servent d'évaluation des acquis tout au long de la formation.

Modalités de suivi

Dans les 3 mois suivant la formation, un point est établi pour mesurer la mise en œuvre des acquis en milieu professionnel et identifier les nouveaux besoins.



Programme

► Le contexte réglementaire de l'évaluation des risques

- Les aspects réglementaires,
- Les principes généraux de prévention

► La mise en œuvre de l'évaluation des risques

- Le principe d'apparition du dommage et la notion de situation dangereuse
- La mise en œuvre d'un document unique
 - ° Définition des unités de travail
 - ° Présentation d'une méthode de cotations des risques

► L'intégration des mesures de prévention dans un document unique

- Les différents niveaux de mesures de prévention
- Les critères d'efficacité et la notion de maîtrise des risques
- La proposition d'un plan d'action en lien avec l'EuRP

► La réactualisation et la mise à jour de l'évaluation

- Comment faire vivre un document unique ?

Coût de la formation

Inter : 320 € net/jour/stagiaire

Lieux et dates 2022

Angers > Jeudi 29 septembre

Parking gratuit (sauf Le Mans) - Sites desservis par les transports en commun.
Salles de formation accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.
Possibilité d'adapter les moyens pour les personnes en situation de handicap (contact référent handicap : Vincent Leprince - Tél : 02 41 88 73 58 - Mail : v.leprince@cezampdl.fr)

Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°52 44 07187 44 auprès du Préfet de région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Agrée Formation économique des membres du CSE. Liste arrêtée par le Préfet des Pays de la Loire le 17 septembre 2021.

Responsable pédagogique : Vincent Leprince 02 41 88 73 58 - v.leprince@cezampdl.fr / Référente administrative : Valérie Dorléans 02 41 87 36 17 - v.dorleans@cezampdl.fr

Inscriptions et calendrier inter-entreprises disponible sur www.cezam.fr